

ÉTUDE PATRIMONIALE

HÔTEL DE VILLE DE SEPT-ÎLES

Mai 2020

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée par la firme de consultants en patrimoine et architecture Patri-Arch, pour la Ville de Sept-Îles.

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

MARTIN DUBOIS

Chargé de projet, recherches, photographie, rédaction du rapport, recommandations

AGATHE CHIASSEON-LEBLANC

Recherches documentaires

À moins d'avis contraire, les photographies récentes contenues dans le rapport ont été prises par Martin Dubois de Patri-Arch.

REMERCIEMENTS

L'équipe de Patri-Arch tient à remercier Denis Tétreault, directeur du Service de l'urbanisme, Oussama Boulahia, ingénieur du Service d'ingénierie et des travaux publics, ainsi que Patrick Gwilliam, directeur général de la Ville de Sept-Îles, pour leur soutien tout au long de l'étude. Nous tenons aussi à remercier Mario Dufour, pour nous avoir généreusement partagé le fruit de ses recherches antérieures. Enfin, nos remerciements s'adressent au personnel des centres d'archives consultés et de l'hôtel de ville de Sept-Îles pour l'aide apportée.

Québec, mai 2020

PATRI-ARCH INC.

Siège social

1365, rue Frontenac, Québec (Québec) G1S 2S6

Téléphone : (418) 648.9090

Courriel : info@patri-arch.com

Site internet : www.patri-arch.com

DROITS D'AUTEUR

Patri-Arch cède à la Ville de Sept-Îles les droits d'utilisation pour l'ensemble des textes, des photographies et des illustrations réalisés dans le cadre de cette étude patrimoniale. La Ville de Sept-Îles s'engage pour sa part à ce que toutes les dispositions relatives au respect des droits d'auteur des documents qu'elle utilise soient respectées. Advenant l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web) de textes, photographies et illustrations réalisés par Patri-Arch dans le cadre du présent mandat, la mention « © Patri-Arch » doit se retrouver en tout temps dans les crédits associés aux textes et dans la légende accompagnant chacune des photographies et illustrations.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CETTE ÉTUDE

BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec
CCA	Centre canadien d'architecture
ILCQ	Inventaire des lieux de culte du Québec
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MRCN	Musée régional de la Côte-Nord
RFQ	Registre foncier du Québec
SHG	Société historique du Golfe

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Description du mandat	5
Méthodologie et démarches de recherches	5
Analyse historique.....	7
Les débuts de Sept-Îles	7
Vers un hôtel de ville.....	8
Un complexe civique moderne.....	12
Une inauguration en grandes pompes	14
Une plaque, des armoiries et une œuvre d'art.....	16
Six décennies de continuité	18
Analyse architecturale	21
Un ensemble résolument moderne	21
Aspects constructifs, fonctionnels et formels.....	39
L'état d'authenticité de l'édifice.....	36
Les concepteurs	49
Comparables.....	56
Analyses urbaine et paysagère.....	63
Les points de vue d'intérêt	63
L'environnement urbain	66
Les aménagements paysagers	67
Énoncé de valeur patrimoniale.....	73
Hôtel de ville de Sept-Îles.....	73
Bibliographie	77
Annexe : Liste des réalisations de Guy Desbarats.....	79

DESCRIPTION DU MANDAT

Cette étude patrimoniale portant sur l'hôtel de ville de Sept-Îles, situé au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, s'inscrit dans une réflexion de la Direction générale et du Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles à propos de l'avenir de cet immeuble construit en 1960. À l'heure où cet édifice demande des travaux majeurs de rénovation et de mise aux normes, le centre hospitalier voisin en besoin d'espaces additionnels de stationnement souhaiterait acquérir le terrain, ce qui nécessiterait la démolition de l'hôtel de ville. Afin de prendre une décision éclairée à cet égard, la Ville voulait connaître la valeur patrimoniale de l'immeuble.

MÉTHODOLOGIE ET DÉMARCHES DE RECHERCHE

Étape 1 : Démarrage et visite des lieux

Cette première étape débutait par une rencontre de démarrage le 18 février 2020 avec le Service d'urbanisme de la Ville de Sept-Îles afin de mettre au point les aspects techniques et scientifiques du mandat et de recueillir la documentation fournie par la Ville de Sept-Îles (plans, etc.). Ensuite, une visite complète et accompagnée de l'immeuble à l'étude a permis de réaliser un relevé photographique des lieux et de constater certains éléments en lien avec l'architecture et le contexte urbain.

Étape 2 : Recherches documentaires

Des recherches ont été menées dans plusieurs lieux afin de documenter l'immeuble et le contexte historique entourant son apparition ainsi que pour retracer un maximum de photographies, de plans ou de cartes anciennes. Certaines monographies ou des ouvrages sur l'histoire de Sept-Îles ont été

consultés, de même que les principales banques iconographiques accessibles en ligne (ex. BANQ, etc.). La pandémie de COVID-19 a quelque peu limité les recherches dans les Société d'histoire et centres d'archives afin de parfaire la documentation. Toutefois, Mario Dufour, résident de Sept-Îles qui avait par le passé réalisé quelques recherches sur le sujet, nous a gracieusement donné accès à sa documentation comprenant des photographies d'archives et des coupures de journaux, de même que des photos d'une maquette de l'immeuble qu'il a lui-même confectionnée.

Étape 3 : Analyse des intrants : volets historique, architectural, urbain et paysager

Le but de cette étape était d'analyser le site et l'immeuble sous différents aspects de manière objective et rigoureuse. Ces analyses ont mené aux divers chapitres contenus dans cette étude.

L'analyse historique retrace brièvement l'histoire de Sept-Îles jusque dans les années 1950, les premiers efforts d'urbanisme qui ont conduit au zonage des fonctions dans la ville, la genèse du projet d'hôtel de ville, sa construction et son inauguration ainsi que l'évolution du bâtiment depuis les six dernières décennies.

L'analyse architecturale relate le contexte de la construction de l'hôtel de ville, la description de l'immeuble (aspects formels, constructifs et fonctionnels), le contexte de la modernité architecturale, l'œuvre et la production de l'architecte Guy Desbarats et ses collaborateurs, l'évolution architecturale du bâtiment, son authenticité ainsi que la présentation de quelques immeubles comparables à Sept-Îles et ailleurs.

L'analyse urbaine et paysagère présente le contexte urbain, les points de repère, les perspectives visuelles d'intérêt, les aménagements paysagers entourant l'hôtel de ville (accès, stationnements, aménagements, végétaux, etc.).

Étape 4 : Évaluation patrimoniale

Cette étape consistait à évaluer la valeur patrimoniale de l'hôtel de ville de Sept-Îles selon une grille de critères éprouvés. L'évaluation du patrimoine bâti a pris compte de l'importance historique du lieu, de la valeur architecturale du bâtiment, de son état d'authenticité, et de la qualité du milieu environnant. Ainsi, l'évaluation patrimoniale s'est faite non pas seulement en vertu de l'ancienneté et de critères esthétiques, mais selon une grille d'analyse comportant une échelle de critères plus complète. Pour bien dégager l'intérêt patrimonial de l'immeuble, l'évaluation a tenu compte de cinq principales valeurs : 1) valeur d'âge et intérêt historique ; 2) valeur d'usage ; 3) valeur d'architecture ; 4) valeur d'authenticité ; 5) valeur de contexte.

À la lumière des valeurs associées au bâtiment, une cote patrimoniale (exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne et faible) lui a été attribuée. Voici la signification de chacune des cotes patrimoniales attribuées :

A) Valeur exceptionnelle : Valeur à l'échelle nationale, c'est-à-dire que la valeur patrimoniale dépasse largement l'échelle locale ou régionale. Il s'agit d'éléments rares, d'équipements spécialisés qui sont des points de repère dans le paysage ou qui ont joué un rôle historique majeur dans le développement d'un lieu. Ayant habituellement déjà une valeur patrimoniale reconnue par le

milieu, les biens de valeur exceptionnelle sont habituellement classés immeubles patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec ou mériteraient de l'être.

B) Valeur supérieure : Valeur forte à l'échelle locale ou régionale, au-dessus de la moyenne des biens patrimoniaux du territoire. Il s'agit d'éléments qui se démarquent sur la majorité des critères et qui sont bien préservés dans l'ensemble. Un bâtiment de valeur supérieure pourrait en principe être cité immeuble patrimonial par la municipalité.

C) Valeur bonne : Valeur attribuée à un immeuble qui possède des attributs intéressants ou significatifs qui permettent de statuer sur son ancienneté, son intérêt architectural (ex. : style) et son appartenance à un paysage donné ou un ensemble architectural, sans nécessairement se démarquer de façon importante. Il peut s'agir d'un bâtiment de style courant qui a préservé plusieurs de ses caractéristiques mais qui peut avoir subi quelques interventions réversibles.

D) Valeur moyenne : Valeur habituellement attribuée à un bâtiment qui a subi un nombre important de transformations qui brouillent un peu l'ancienneté, l'intérêt artistique ou architectural et l'appartenance à un paysage ou qui est situé dans un environnement quelconque. Cela n'empêche pas que le bâtiment puisse posséder un bon potentiel de mise en valeur si des travaux adéquats étaient effectués.

E) Valeur faible : Valeur attribuée à un bâtiment qui a presque tout perdu ses éléments d'intérêt, ou qui a connu des transformations irréversibles qui dénaturent beaucoup son aspect d'origine.

LES DÉBUTS DE SEPT-ÎLES

Bien qu'une mission soit fondée à Sept-Îles dès 1651, l'endroit demeure peu peuplé jusqu'au milieu du 20^e siècle. En 1866, le village naissant se nomme « Canton Letellier », avant d'être renommé « Paroisse Saint-Joseph des Sept-Îles » en 1892, puis « Municipalité du Canton Letellier » en 1904.

D'abord poste de traite, puis hameau de pêcheurs, l'agglomération compte environ 1 500 habitants à la fin des années 1940 (figure 1). On n'y trouve alors que deux rues non pavées (actuelles rues Arnaud et Brochu) et quelques sentiers, et la municipalité ne possède aucun service d'aqueduc et d'égout, ni même d'électricité. Le principal moyen de transport à cette époque demeure le bateau.

Cette situation change drastiquement durant les années 1950, quand la compagnie minière Iron Ore entreprend de grands travaux afin de relier Sept-Îles à Shefferville, où elle commence l'exploitation du minerai de fer. La construction d'un chemin de fer entre les deux agglomérations et celle d'un quai en eau profonde à Sept-Îles inaugurent une ère de développement accéléré. Des centaines d'ouvriers affluent bientôt dans la région. Sept-Îles obtient son statut de ville en 1951, et compte 14 000 habitants dix ans plus tard. Les principaux services et infrastructures y sont installés; de nouvelles rues sont tracées selon une grille orthogonale, sans véritable planification urbaine au départ. La route 138 rejoint Sept-Îles en 1960, reliant la ville au reste du Québec. Cette route, qui devient l'entrée principale de la ville,



1. Vue aérienne de Sept-Îles, avant la Deuxième Guerre mondiale. Source : BAnQ Sept-Îles, fonds Joseph-Émile Chabot, P61, S1, P206.

devient aussi rapidement un boulevard commercial, créant ainsi une deuxième zone commerciale après celle s'étant naturellement formée plus au sud, près du littoral. Entre ces deux pôles, le quadrillage régulier des rues accueille principalement des résidences ainsi que quelques institutions.

Cette fulgurante expansion de la ville se poursuit jusqu'au tournant des années 1980, pour atteindre un sommet de 31 000 habitants. C'est alors que Sept-Îles subit les répercussions de la crise du minerai de fer. En 1981, la compagnie Iron Ore ferme son usine de bouletage de Sept-Îles, entraînant la perte de 650 emplois¹. Depuis lors, la population et l'économie se maintiennent de manière assez stable, notamment grâce à la présence d'une aluminerie. Après le regroupement de Clarke City en 1970, les anciennes municipalités de Moisie et de Gallix ont aussi été fusionnées à la Ville de Sept-Îles en 2003.

VERS UN HÔTEL DE VILLE

Vers le milieu des années 1950, la Ville de Sept-Îles invite l'urbaniste Harold Spence-Sales à mieux planifier le développement de la ville en pleine expansion. Nous n'avons pas consulté de documents ou de plans produits par Spence-Sales, mais c'est probablement à lui que l'on doit le découpage des grandes zones de la ville (figure 2) et, par conséquent, la localisation actuelle de l'hôtel de ville de Sept-Îles. En effet, dans le plan damier de la ville, toute une bande de terrain longeant la rue Père-Divet est consacrée à des espaces et des immeubles à caractère public. À

partir de la rive, on retrouve l'îlot paroissial Saint-Joseph, l'école Flemming, le parc des Aînés, l'hôtel de ville, l'hôpital, l'école Gamache, l'école secondaire Queen Elizabeth, le centre socio-récréatif, la bibliothèque Louis-Ange-Santerre, le musée régional de la Côte-Nord, la salle de spectacles Jean-Marc Dion, la caserne d'incendie 96, etc. Bref, les principaux immeubles publics et municipaux du centre-ville sont regroupés dans cette zone (figure 3), tandis qu'une place du Commerce, située entre les avenues Arnaud et Brochu, regroupait à l'origine la majorité des immeubles commerciaux de la ville.

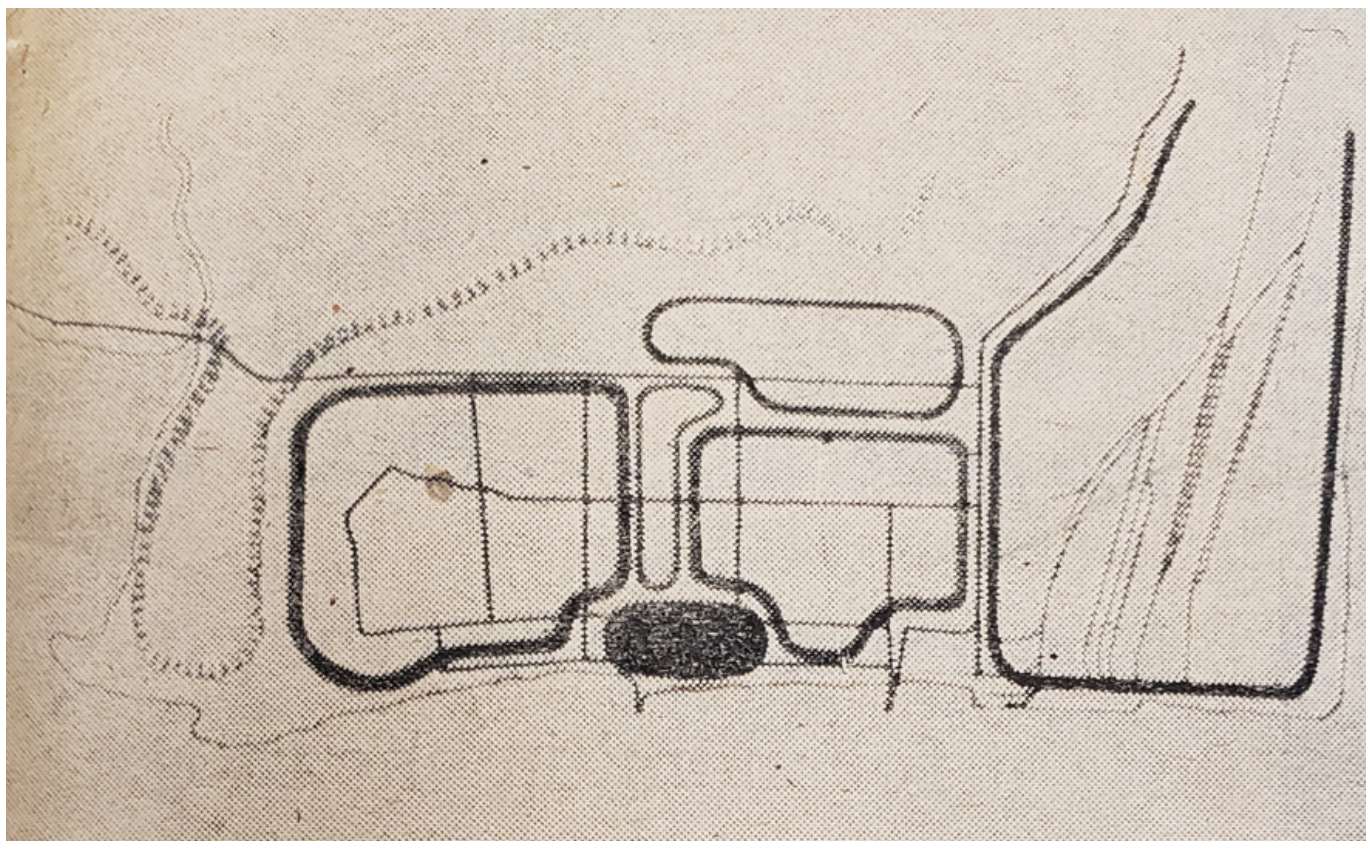
Le choix des architectes de l'hôtel de ville est probablement aussi attribuable à Harold Spence-Sales. En effet, en plus de pratiquer l'urbanisme, Spence-Sales était aussi professeur à l'Université McGill, tout comme l'architecte Guy Desbarats. C'est donc probablement à l'invitation de l'urbaniste que les architectes Affleck, Desbarats, Dimakoupoulos, Lebensold, Michaud et Sise déposent en 1959 les plans du nouveau complexe civique. Le site est déjà occupé par des bâtiments municipaux rudimentaires que l'on peut apercevoir sur une photographie ancienne prise lors de leur inauguration en 1954 (figure 4) et un plan d'assurance-incendie de 1956 (figure 5). Le premier bâtiment, guère plus grand que deux maisons accolées, contient les bureaux municipaux d'un côté, et le poste de police et de pompiers de l'autre côté.

Voici comment le maire Jack A. Layden décrivait cet édifice dans un article du journal *Le Soleil* du 5 janvier 1954 : « L'inauguration du nouvel hôtel de ville de Sept-Îles aura lieu vers le 12 janvier. Cet immeuble du type Steelix et mesurant 88' x 28' abritera les bureaux suivants : le bureau du gérant,

1. Serge Lambert et Caroline Roy, *Une histoire d'appartenance. La Côte-Nord*. Éditions GID, 2001, p. 162.

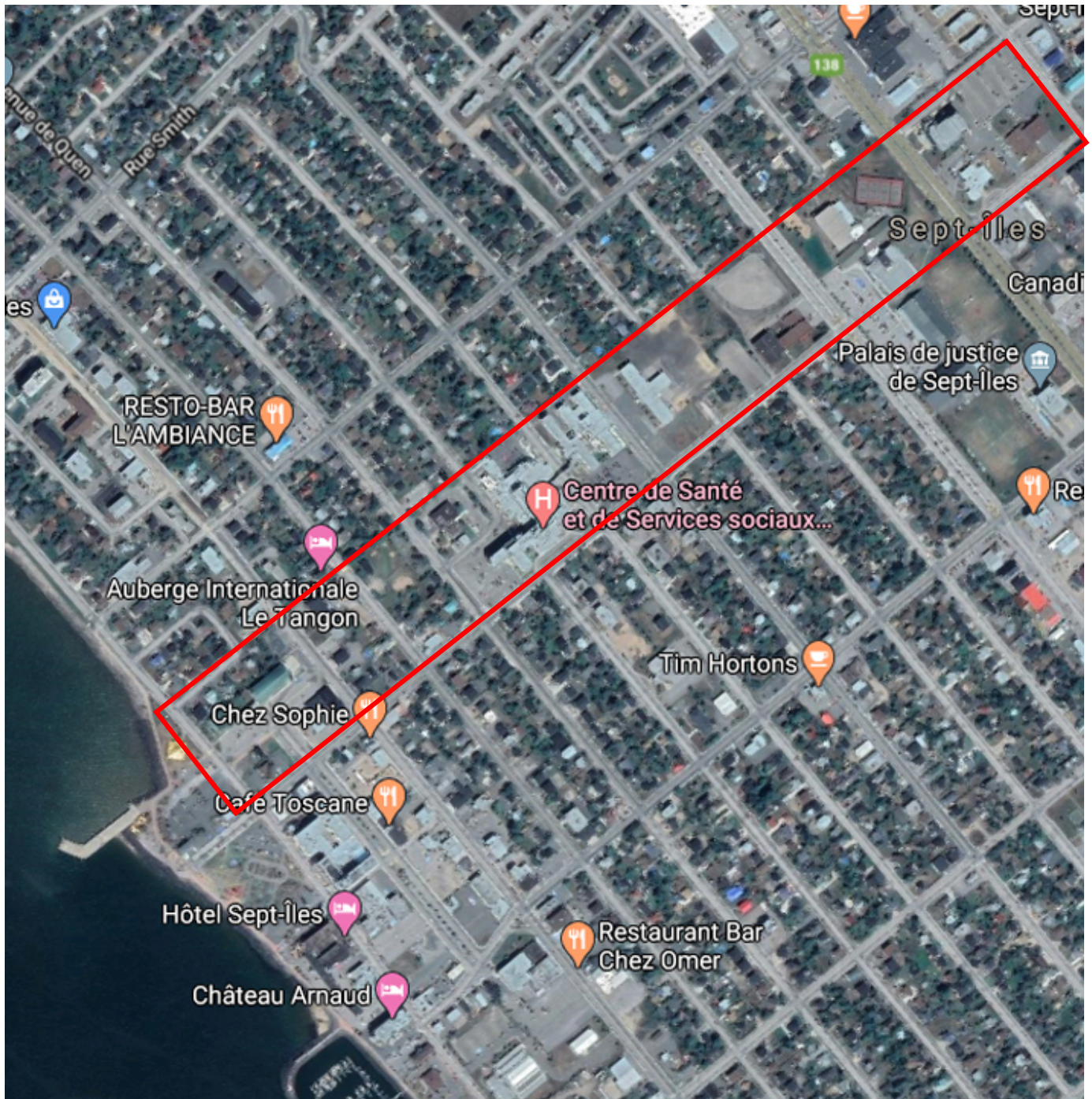
des ingénieurs, du secrétaire-trésorier, de l'assistant secrétaire-trésorier, un bureau pour le chef de police, un autre pour les policiers et pompiers, une salle pour le Conseil, cinq cellules et un garage double servant au camion à incendie et à la camionnette des policiers. Cette construction sera temporaire jusqu'à ce que la Ville puisse bâtir des locaux plus spacieux qui pourront satisfaire aux besoins de cette future ville »².

Comme il était prévu, ce bâtiment temporaire a été démoli quelques années plus tard pour faire place au nouvel hôtel de ville. Le garage municipal voisin, qui aurait été agrandi entre 1956 et 1959, aurait quant à lui été conservé et largement remanié pour loger la nouvelle caserne de pompiers.



2. Croquis représentant le zonage de la ville de Sept-Îles tel qu'imaginé dans les années 1950. L'espace noir au centre en bas, montre le district réservé au commerce et aux affaires. La section droite et allongée au centre est la section réservée aux institutions, flanquée des deux côtés par des zones résidentielles. À droite, la zone est réservée aux activités industrielles de l'Iron Ore. Source : Article du Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, gracieuseté de Mario Dufour.

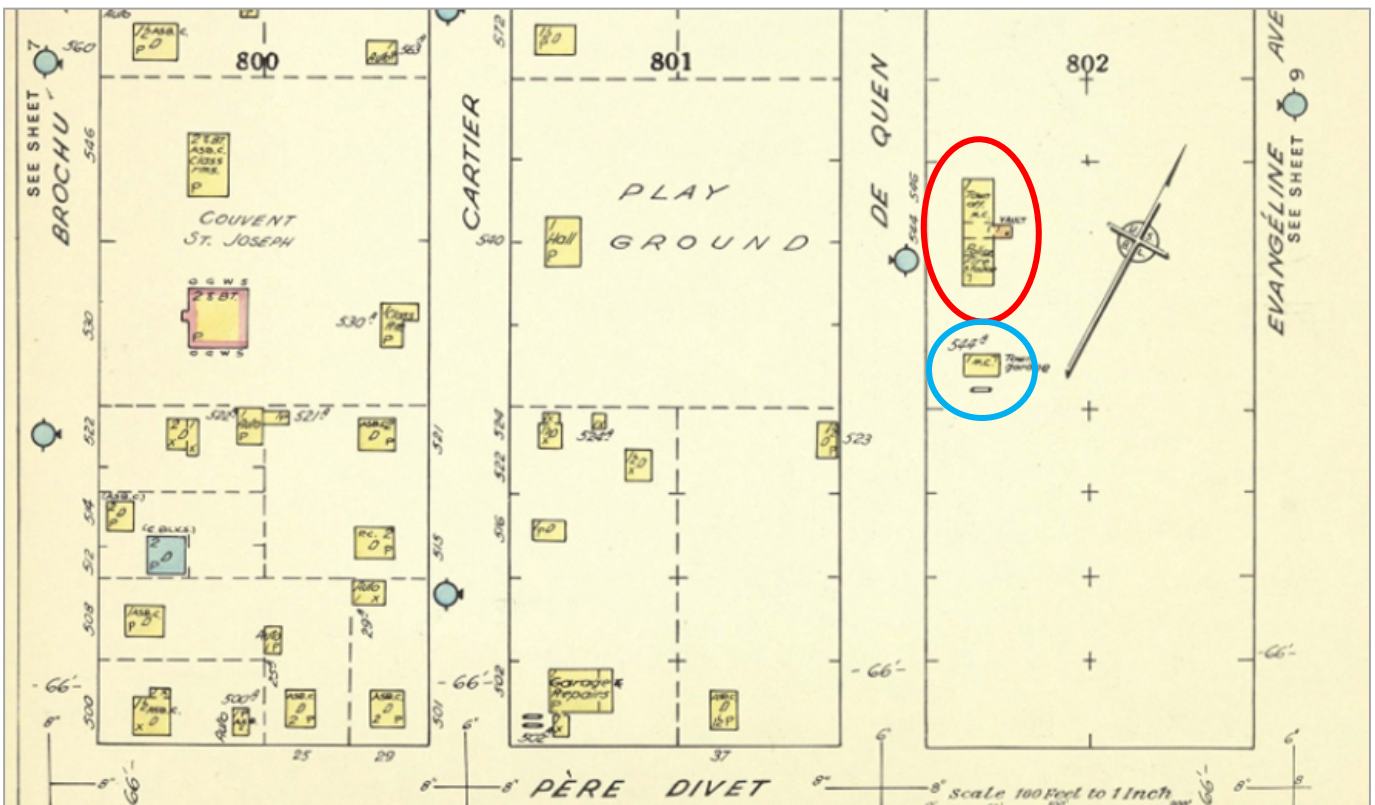
2. Journal *Le Soleil*, 5 janvier 1954, p. 13.



3. Vue aérienne du centre-ville de Sept-Îles qui illustre la bande étroite (en rouge) où sont regroupés la majorité des immeubles publics et municipaux, situation qui perdure depuis les années 1950. Source : Google Maps.



4. Le premier hôtel de ville sur l'emplacement actuel en 1954 (encerclé en rouge). Le bâtiment loge les bureaux municipaux ainsi qu'un poste de police et de pompiers. Un second bâtiment (encerclé en bleu) sert de garage municipal. Source : Musée régional de la Côte-Nord, Fonds IOC, no 111.



5. Plan d'assurance-incendie de 1956. L'hôtel de ville de l'avenue De Quen, couplé à un poste de police et de pompiers est encerclé en rouge. Le garage municipal est encerclé en bleu. Source : BANQ.

UN COMPLEXE CIVIQUE MODERNE

Le bureau d'architectes montréalais Affleck, Desbarats, Dimakoupoulos, Lebensold, Michaud et Sise conçoit un ensemble qui allie trois principales fonctions : un hôtel de ville, une bibliothèque municipale et un poste de police et d'incendie (figures 6 et 7). Il était fréquent à cette époque de regrouper plusieurs fonctions municipales au sein d'un même complexe civique (voir section sur les comparables). Les trois fonctions sont clairement aménagées dans des volumes distincts autonomes, rattachés par des entrées vitrées. Un passage en sous-sol permet aux employés municipaux, et non

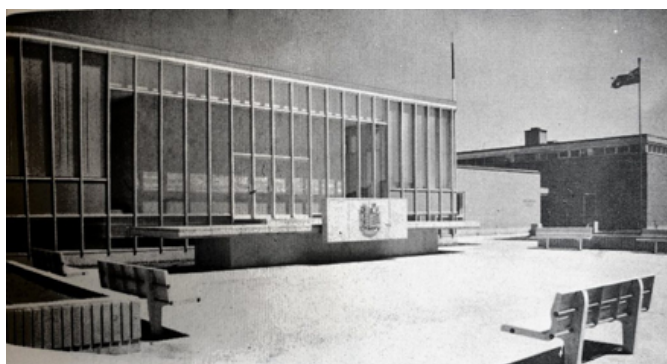
au public, de passer d'un bâtiment à l'autre. L'ensemble revêt une architecture franchement moderne, voire audacieuse, qui est à la hauteur des aspirations de la ville de Sept-Îles destinée à un bel avenir. Une plaza aménagée devant la mairie comporte une grande tribune destinée à des rassemblements citoyens (figures 8 et 9). Un souci du détail a été apporté à toutes les composantes architecturales et paysagères afin que cette « maison du peuple » soit la fierté de la population septilienne.



6. Vue aérienne de l'hôtel de ville de Sept-Îles vers 1965, quelques années après son inauguration. On distingue bien, de gauche à droite, la mairie et sa plaza extérieure, la bibliothèque municipale et le poste de police et d'incendie. Source : Musée régional de la Côte-Nord, Fonds IOC no. 447.



7. Vue de l'arrière de l'hôtel de ville de Sept-Îles depuis l'hôpital, vers 1965. Source : Collection privée (reproduit depuis de panneau d'interprétation situé dans le parc des Aînés).



8. Vue de la plaza aménagée devant l'hôtel de ville avec la tribune en béton ornée du blason de la Ville de Sept-Îles. Source et date inconnues.



9. Vue de l'hôtel de ville à ses tous débuts. Source et date inconnues.

UNE INAUGURATION EN GRANDES POMPES

Le dimanche 12 février 1961, l'hôtel de ville est inauguré lors d'une cérémonie à laquelle sont conviés plusieurs invités de marque, dont Son Excellence Monseigneur Gérard Couturier, évêque du diocèse d'Hauterive (figure 10), Henri Coiteux, député de Duplessis à l'Assemblée nationale et Jack A. Layden, maire de Sept-Îles. Avant la bénédiction officielle par l'évêque et la coupe du ruban, des allocutions ont été prononcés par les invités d'honneur.



10. Son Excellence Monseigneur Gérard Couturier, évêque du diocèse d'Hauterive, bénit la salle du Conseil pendant la cérémonie de bénédiction du nouvel hôtel de ville de Sept-Îles le 12 février 1961. Monseigneur est assisté du Révérend Père L. Lacasse, o.m.i., curé de la paroisse Marie-Immaculée et, partiellement caché, de l'abbé Gérard Francoeur de la paroisse Saint-Joseph. En arrière, Son Honneur le maire J. A. Layden, suivi de l'échevin Camil Georget. Source : Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, 16 février 1961.

Extrait du discours de Monseigneur Couturier, évêque du diocèse d'Hauterive

Le nouvel hôtel de ville de Sept-Îles est un édifice digne de cette Cité et commande le respect que tout citoyen doit à ses dirigeants, respect que doit s'accompagner d'une étroite coopération avec les autorités, quelles qu'elles soient.

Le premier citoyen à être fier de ce magnifique hôtel de ville est l'évêque du diocèse, et je considère que cet édifice, aux lignes modernes et simples, est à la hauteur des activités de votre cité, laquelle marque un progrès constant. Les habitants de cette ville doivent se rappeler qu'ils ont choisi eux-mêmes ceux qui les dirigent. Il doivent donc avoir confiance en leur jugement, leur accorder tout le respect qui leur est dû et aussi les seconder dans toute la mesure de leurs possibilités, afin qu'ils réussissent bien leur tâche qui leur est imposée. Je prie Dieu d'accorder et de continuer d'accorder à vos chefs les grâces qui leurs sont nécessaires pour bien administrer votre Cité³.

Extrait du discours d'Henri Coiteux, député provincial de Duplessis

Je suis heureux d'être ici à l'inauguration de votre hôtel de ville dont, avec juste titre, vous avez raison d'être fiers. Un hôtel de ville, c'est l'édifice parlementaire de la cité, et comme tel, il se doit d'être un symbole. Ici, à Sept-Îles. La métropole de la Côte-Nord, située aux avant-postes d'une immense région, aux destinées fantastiques, Sept-Îles, ville d'avenir, se devait de se donner un édifice digne de sa mission, un hôtel de ville, dénotant les caractéristiques qui sont propres à la

3. Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, 16 février 1961.



11. Le nouvel hôtel de ville de Sept-Îles à quelques jours de son inauguration. Source : Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, 16 février 1961.

citée, et la cité, elle reflète l'idéal de sa population. Idéal de progrès, idéal d'avenir, oui monsieur de Maire, messieurs les échevins, je crois que l'on se doit de vous féliciter d'avoir donné à notre ville une installation qui dans son ensemble correspond à la mission confiée à notre région, mission que tous les citoyens et pas seulement les titulaires de charges publiques ont le devoir de bien remplir⁴.

Extrait du discours du maire Jack A. Layden

Son Excellence, Révérends membres du clergé, Messieurs les députés, invités d'honneur, collègues du Conseil d'aujourd'hui et du passé, Mesdames et Messieurs. Je désire tout d'abord formuler la plus cordiale bienvenue à toutes les personnes qui ont bien daigné se rendre à notre invitation, conférant à cette cérémonie le caractère solennel qui doit l'entourer. Je suis convaincu de me faire le porte-parole du présent Conseil municipal et de tous les membres qui en font partie, au cours des dernières années, en déclarant que l'érection de cet immeuble, englobant tous

nos services administratifs reflète indiscutablement le progrès que connaît la Cité des Sept-Îles et sa région immédiate depuis quelques années. Nous avons raison de croire que notre population, à juste titre, est fière de son hôtel de ville. En considérant l'architecture de cet édifice, nous devons rendre hommage à celui qui nous en a transmis l'idée générale, Monsieur Harold Spence-Sales, professeur d'architecture et d'urbanisme à l'Université McGill, à nos architectes et plus particulièrement à M. Guy Desbarats qui a surveillé la réalisation de ses plans, apportant son attention aux moindres détails, à nos ingénieurs conseils, à Magloire Cauchon Ltée pour la construction de ce qui est sans contredit le plus bel édifice administratif à l'est de Québec. Enfin, à tous ceux qui ont contribué de quelque façon à la réalisation de ce projet, hommage et salut⁵.

4. Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, 16 février 1961.

5. Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, 16 février 1961.



12. Les échevins Grégoire Bellavance, Camil Georget, Gérard Morency et B. M. Monahan à la table du Conseil pendant la cérémonie d'inauguration du nouvel hôtel de ville de Sept-Îles le 12 février 1961. Yvon Bouchard et Vic René y assistaient aussi mais n'apparaissent pas sur la photographie. Source : Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, 16 février 1961.

UNE PLAQUE, DES ARMOIRIES ET UNE ŒUVRE D'ART

Lors de l'inauguration de l'hôtel de ville de Sept-Îles en 1961, trois éléments ont été dévoilés. Une plaque en bronze, les armoiries de la Ville et une œuvre artistique.

La plaque

La plaque en bronze, toujours présente à l'intérieur de l'hôtel de ville, dans l'entrée donnant sur la rue De Quen (figure 13), comporte un texte bilingue (Cité des/City of Sept Îles; Hôtel de ville/City hall) et indique la date 1960, le nom des architectes (Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold, Michaud et Sise) ainsi que le nom de

l'entrepreneur, Magloire Cauchon Limitée. La plaque est demeurée très bien conservée.



13. La plaque en bronze dévoilée lors de l'inauguration de l'hôtel de ville de Sept-Îles.

Les armoiries

Les armoiries de la Ville de Sept-Îles comportent la devise « Septem emergunt de fiumine » Cette devise, Sept-Îles l'a tirée du livre de bord de Jacques Cartier lors de son second voyage en 1535 et veut dire, selon les versions, « sept qui émergent des flots »⁶ ou « sept s'élèvent à la surface du fleuve »⁷. Les armoiries illustrent les sept îles. « Tout en rappelant le décor naturel verdoyant ainsi que la mer qui entourent la ville, leur couleur verte symbolise la confiance en l'avenir. Posé sur un champ d'argent, c'est-à-dire l'emblème de l'honneur, l'archipel est surplombé d'une corne d'abondance d'où s'échappent des pièces d'or, évoquant la prospérité, la richesse et l'abondance inhérentes à une ville choyée par les ressources naturelles »⁸. Pendant longtemps, les armoiries de la Ville (figures 14 et 15) étaient présentées bien en évidence sur le devant de la

6. Selon un article du journal *Le Soleil*, 10 février 1976, p. 13.

7. Selon le site Web de la Ville de Sept-Îles.

8. *Ibid.*

tribune qui surplombait la plaza en façade de l'hôtel de ville. Lors de la démolition de la tribune, les armoiries ont été retirées.



14. Représentation métallique des armoiries de la Ville de Sept-Îles. Source : Gracieuseté de Mario Dufour.



15. Les armoiries ont été apposées sur le devant de la tribune en façade de l'hôtel de ville. Source et date inconnues.

Une œuvre à connotation historique

« En 1961, à l'inauguration du nouvel hôtel de ville, une Européenne, Mme Ursin, a offert à la population une tapisserie de haute-lisse (figure 16) qui réunit en un tout l'histoire de Sept-Îles. L'œuvre est suspendue derrière le fauteuil du maire dans la salle des délibérations du conseil, les informations disponibles et transmises par le greffier, M. Georges Belanger, sont que Mme Ursin voulut dépeindre avec style et beaucoup de couleurs ses souvenirs de Sept-Îles. Pour elle, l'endroit est un sanctuaire d'oiseaux, un lieu de pêche commerciale et sportive, des complexes industriels, de la végétation brûlée par le sel du bord des côtes, la première industrie majeure, celle de la pulpe à Clarke City, la navigation commerciale et de plaisir, et les plus beaux couchers de soleil, le tout sur un fond de deux teintes de bleu signifiant la rencontre de l'eau douce et de l'eau salée au large de Sept-Îles. Les sept îles ont aussi cette histoire : la Grande et la Petite Boule doivent leur nom à leur forme, la Grande et la Petite Basque évoquent la présence de pêcheurs basques dans la baie; la Corossol rappelle le naufrage d'un vaisseau du roi de France en 1693; la Manowin provient de la langue montagnaise et veut dire « là où on ramasse des œufs »; et l'île De Quen est ainsi nommée en l'honneur du missionnaire qui célébra la première messe dans le modeste hameau de pêcheurs qu'était Sept-Îles, le 4 juillet 1651. Une vraie page d'histoire à conserver! »⁹. Cette œuvre est aujourd'hui disparue et nul ne sait ce qui en est advenu.

9. Propos recueillis dans le journal *Le Soleil*, 10 février 1976, p. 13.

SIX DECÉNNIES DE CONTINUITÉ

Au fil des années, l'intérieur du bâtiment a subi plusieurs transformations et réaménagements pour répondre aux besoins croissants de la municipalité. La bibliothèque est relocalisée au début des années 1970 pour faire place à des bureaux administratifs. Même chose pour les services de police et de sécurité incendie, qui déménagent en 1996 dans des locaux mieux adaptés et plus spacieux. Certaines modifications ont même affecté l'architecture intérieure et extérieure de l'œuvre originale (voir section sur l'authenticité de l'immeuble).

Aujourd'hui, l'édifice du 546, avenue De Quen conserve toujours sa vocation première d'hôtel de ville et regroupe, en plus de la mairie et de la salle du conseil, les services de l'urbanisme, de l'informatique, des finances, du greffe, de la cour municipale, des ressources humaines ainsi que la direction générale.

En 2020, l'immeuble accuse bientôt 60 ans de loyaux services et plusieurs composantes constructives ont aujourd'hui grandement besoin d'être remplacées, restaurées ou réaménagées. La désuétude de l'immeuble, couplée à un important dégât d'eau survenu en décembre 2019, rend d'importants travaux inévitables.



16. La tapisserie ornant la salle du Conseil et son artiste, madame Ursin. Source et date inconnues, gracieuseté de Mario Dufour.



17. Des invités admirant l'œuvre d'art de Madame Ursin, probablement lors de l'inauguration de l'hôtel de ville en 1961. Photographie publiée dans le Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, date inconnue.



18. Réception qui s'est tenue sur la plaza de l'hôtel de ville à l'occasion de l'envolée inaugurale de « Maritime central Airways » de Moncton à Sept-Îles. Source : Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, date inconnue.



19. Évènement public se tenant sur la tribune extérieure de l'hôtel de ville. Source : Journal *L'Avenir* de Sept-Îles, date inconnue.



20. L'hôtel de ville de Sept-Îles. Source et date inconnus.



22. L'hôtel de ville de Sept-Îles. Source et date inconnus.



21. L'hôtel de ville de Sept-Îles. Source et date inconnus.